

Histoire d'une expulsion comme tant d'autres à Zagreb, celle de la famille Bukal

Journaliste:

Nous nous trouvons actuellement à l'endroit où vit une femme de 93 ans, frêle et alitée. Le toit ayant été démantelé, la maison peut s'écrouler à tout moment. Bien qu'ayant officiellement le statut de "locataire protégée," cette femme âgée n'a jusqu'à présent reçu aucune assistance.

En tant que "locataires protégés," cette femme et son fils, Josip Bukal, peintre et artiste graphique, qui s'occupe de sa mère pratiquement 24 heures par jour, ne peuvent être expulsés que par un ordre d'expulsion prononcé par un tribunal. Leur drame a commencé lorsque, du fait de la vétusté de l'immeuble, le ministère de la Protection de l'environnement, de la Planification et de la Construction a accordé au propriétaire, Ante Gotovac, une autorisation de démolition. Les travaux de démolition ont alors été entrepris sans qu'aucune alternative de logement n'ait été proposée aux locataires.

Le fils:

Les terrains sont très chers ici Il ne s'agit que de cela ... des histoires de sous et de la corruption.

Journaliste:

Selon le Ministre, le propriétaire a l'obligation de proposer aux locataires un autre logement avant le début des travaux de démolition, et dans ce cas précis, des ordres ont été donnés au propriétaire en ce sens.

Propriétaire, Ante Gotovac:

On ne m'a absolument pas demandé de trouver un logement alternatif, et il n'y a aucune obligation légale en la matière. Le 6 décembre, après avoir reçu l'autorisation de démolir, j'ai fait savoir à Mme. Marija Bukal qu'elle devait quitter la maison, mais elle a ignoré ma demande.

Journaliste:

Gotovac considère qu'il n'a pas à fournir un logement pour les locataires car la maison est à l'abandon. Les locataires, dit-il, ont de l'argent issu de la vente de deux appartements et de peintures. Josip Bukal, le fils, dénie vivement ces deux affirmations. Sa mère est allongée dans le noir; L'électricité a en effet été coupée il y a trois semaines, avant les travaux de démolition. Il fait excessivement froid dans la maison. Une cheminée en mauvais état peut difficilement chauffer la maison.

Josip Bukal:

La santé de ma mère se détériore de jour en jour. Ça allait un peu mieux lorsqu'il faisait plus chaud, mais en ce moment ... C'est vraiment difficile. Son corps n'a plus vraiment la force de lutter. Je ne sais pas combien de temps je vais pouvoir supporter cette situation, ni combien de temps ça va durer. Tout cela demeure un mystère.

Journaliste:

Les voisins se montrent également amers et furieux. Ils font remarquer que cette dame a perdu deux enfants et qu'elle est malade depuis cinq ans.

Une voisine:

Ils ont vraiment une vie malheureuse. Tous, ici, nous sommes désolés de voir ce qu'il lui arrive. J'en avais les larmes aux yeux hier.

Voisin(e) 1:

On ne peut pas rester sans rien faire, il faut trouver une solution pour les aider, s'assurer qu'on leur octroie un logement décent s'ils doivent partir d'ici.

Voisin(e) 2:

Il ne peut même pas aller chercher du bois de chauffage. Ils ont tout jeté, même le toit là-haut ... des vrais fous. Qui peut agir comme ça? C'est une honte ! Cet homme est né ici, il y a passé toute sa vie !

Journaliste:

Bien que la démolition et l'ordre d'expulsion de la famille Bukal aient fait l'objet d'un arrêt temporaire (sur la base d'une seconde injonction non signée, issue du même ministère, laquelle ordonne également de réparer la toiture), vivre dans de telles conditions ne peut pas durer. Pendant ce temps, le propriétaire continue d'affirmer que le gouvernement devra les expulser. Il a réitéré qu'il n'a absolument pas l'intention de leur attribuer un autre logement. Une déclaration du ministère affirme que toutes les démarches ont été effectuées dans le plus grand respect de la loi, ce qui signifie pour la famille Bukal, un futur très incertain.

Déclaration de l'inspecteur en génie civil, Mr. Miroslav Maček:

A la demande des locataires, il a performé une expertise de la maison. Il insiste sur le fait que la maison n'a pas de toit et qu'elle risque de s'écrouler à tout instant.

"Dans mon rapport d'expertise, j'établis de façon évidente que la démolition de la maison n'était pas nécessaire. La construction était en bonne condition et c'est uniquement pour donner l'impression que la maison était à l'état d'abandon que les travaux de finition (peinture) n'ont pas été réalisés après avoir rebouché les fissures. Néanmoins, tous les autres paramètres ont mené à la conclusion que la maison était habitable."

NB. Note du traducteur. Le paragraphe écrit en caractères gras correspond la partie de ce reportage destinée la transmission télévisée. Cependant, comme on peut le constater dans le DVD ci-joint, les déclarations de l'inspecteur Miroslav Maček ne figurent pas dans la seconde et dernière version- curieux. Notons qu'à la suite des énormes protestations que ce reportage télévisé a généré, le gouvernement a rapidement opté pour le retrait de l'expulsion de la mère et de son fils. Les autres expulsions se poursuivent dans le silence et l'anonymat. Malheureusement, depuis, la vieille dame est décédée.
